

VILLE DE BOUILLON

Procès-verbal de la séance du 27 JANVIER 2022

Présents: MM & Mme Noizet W., Président,
Adam P., Bourgmestre,
Houthoofdt A., Maqua J., Istace Fr., Pochet A., Echevins,
Arnould Ph., Rochet J., Denis G., Adam D, Dabe Fl., ~~Maziers P,~~
~~Brouillon P,~~ De Wachter St., Nemery M-J., Dachy F, Tulpin Ar.,
Conseillers Communaux,
Mathieu J, Directeur Général.

Absents et excusés : MM. P. Maziers & P. Brouillon, Conseillers Communaux.
A. Albert, Président de CPAS non élu

Il est 20 heures.

Le Président ouvre la séance.

SEANCE PUBLIQUE

Administration

1. P.V. de la séance du 21.12.21 : ***Par 14 OUI et 1 abstention (St. De Wachter absente la séance précédente) approuve ce P.V.***

Comptabilité

2. Arrêté du 08.10.2021 du Ministre Christophe Collignon reformant la délibération du 04.11.2021 par laquelle le Conseil a arrêté la Modification Budgétaire n°2 pour l'exercice budgétaire 2021 : ***Pris acte de la communication.***

Aliénation

3. Ilot Sud – Projet Hôtelier : Avenant n°3 au Compromis de vente du 23.02.2018 avec la « CBBA EULACO », la « BVBA MEMALEC » & la « NV INDUSTRIE HOTELIERE ET IMMOBILIERE » et la ville de Bouillon d'un immeuble (de Justice) sis rue du Collège, 29, à 6830 Bouillon, cadastré 1ère Div., S°A, n° 408 D 2 d'une contenance d'01 a 89 ca ; un immeuble avec terrain sise rue du Collège, 31, cadastré 1ère Div., S°A, n° 409 P d'une contenance de 08 a 28 ca ainsi que d'une cabine électrique sise rue du Collège, cadastrée 1ère Div., S°A, n° 409 R d'une contenance de 23 ca pour un montant de 82 000,00 €: Le Conseil communal marque son accord sur l'octroi d'un délai supplémentaire de 12 mois à partir du 23/02/2022 : ***A l'unanimité, approuve cet avenant n° 3.***

Circulation routière

4. Règlement complémentaire de roulage pour la création d'une place de stationnement pour les personnes handicapées Rue des Moissons le long du n°16 à Roehaut : ***A l'unanimité, approuve ce Règlement.***
5. Règlement complémentaire de roulage pour la réservation de deux emplacements de stationnement pour les personnes handicapées en conformité avec la photo ci-

dessous à l'Esplanade Godefroid de Bouillon à Bouillon : ***A l'unanimité, approuve ce Règlement.***

6. Règlement complémentaire de roulage pour la création d'une place de stationnement pour les personnes handicapées du côté impair, le long du n°39 Voie Jocquée à Bouillon : ***A l'unanimité, approuve ce Règlement.***
7. Règlement complémentaire de roulage pour la création d'une place de stationnement pour les personnes handicapées à hauteur de l'immeuble n°6 Rue du Palis à Rochehaut : ***A l'unanimité, approuve ce Règlement.***

Extra-Scolaire

8. Procès-verbal de la Commission du Conseil de l'Accueil du 28.12.21 : Rapport d'activité pour l'année 2020-2021, plan d'action pour l'année 2021-2022 : ***Pris acte de cette information.***

POLLEC

9. Décision de principe de réaliser un projet « Eclairage Public » dans le cadre de la relation 'In House » avec ORES Assets SC : ***A l'unanimité, marque son accord de principe sur le projet.***

Urbanisme

10. Aliénations avec Mr John Boreux : 1*- *Cession gratuite, à la Ville, de la parcelle de 8a 79ca, cadastrée, 8ème Division, S°A, n° 322 R2 ; 2*- Incorporation, dans le domaine public (voirie), des parcelles communales cadastrées à Rochehaut, 8ème Division, S°A, n° 322 R2 d'une contenance de 8a 79ca & n° 322 S2 d'une contenance de 39a 32ca ; 3*- Approbation du plan de mesurage, de bornage et de division dressé par Mr André GOBERT, Géomètre-Expert à Corbion, le 15.05.2021 dans le cadre du permis d'urbanisme introduit par l'Association John BOREUX & Justine PAUPORTE à Rochehaut pour la "Construction d'un poulailler" : approbation dans le cadre de l'application du Décret du 06 février 2014 relatif aux Voiries Communales dans le cadre du permis d'urbanisme introduit par l'Association John BOREUX & Justine PAUPORTE à Rochehaut pour la "Construction d'un poulailler" : ***A l'unanimité approuve cette cession, cette incorporation ainsi que le plan de mesurage susmentionnés.****

Questions

Mr Julien Rochet s'interroge sur les chiffres de la population scolaire au 15.01.22.

Mme Maqua lui répond qu'ils sont statu-quo et que pour l'école de Mogimont, ½ temps supplémentaire est prévu, et pour la section primaire, et pour la section maternelle à la rentrée scolaire 2022-2023.

Il est 20h50

Le Président clôture la séance.

Le Directeur Général,
J. MATHIEU

Le Bourgmestre,
P. ADAM